

2. Rôle du Fonds dans l'adaptation et le financement.

Pour ce qui concerne les événements extérieurs imprévisibles, la mise au point d'un mécanisme pour les situations d'urgence extérieures constitue une heureuse adjonction aux moyens dont dispose le Fonds pour parer à des situations imprévisibles qui détraquent les programmes. Tout mécanisme de ce genre doit continuer de reposer les conditions propres à faire en sorte que les priorités sous-jacentes d'adaptation en matière de balance des paiements soient respectées. J'appuie les mesures proposées par le Fonds dans ce but.

Il a été beaucoup question récemment du mécanisme élargi de crédit. Ce mécanisme facilité mérite de jouer un rôle plus important à l'avenir, et les modifications récentes devraient le rendre plus intéressant. Mais si l'on veut que ce mécanisme constitue un instrument majeur d'appui financier à moyen terme, il faudrait que le Fonds s'en serve de manière à obtenir de solides performances d'adaptation.

J'exprime régulièrement mon appui à une collaboration plus étroite entre le Fonds et la Banque. Le mécanisme élargi de crédit constitue à mon avis une excellente occasion de pratiquer cette collaboration. Il est nécessaire que les deux institutions encouragent l'adaptation à moyen terme. Le Fonds et la Banque devraient envisager la possibilité de pratiquer une plus forte association entre les crédits au titre du MEC et les crédits d'ajustement structurel de la Banque mondiale. Une façon d'y parvenir serait d'élargir le rôle des documents de politique générale.

* AID: Association internationale de développement
PVD: Pays en voie de développement.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

LE SYNDROME DE L'IMMUNO-DÉFICIENCE—L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE ET LE TRAITEMENT—L'ASSISTANCE DE L'ÉTAT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, voici une troisième réponse différée qui découle de la question que le sénateur Stanley Haidasz a posée, le 18 mai, en ce qui concerne la santé et le bien-être social—le syndrome de l'immuno-déficience acquise—la sensibilisation, la recherche et le traitement—l'assistance de l'État.

(La réponse suit:)

Le gouvernement fédéral a consenti 4 millions de dollars à titre de subvention directe à une campagne de sensibilisation au problème du SIDA, ainsi que des crédits supplémentaires à des organismes communautaires pour qu'ils offrent entre autres à la collectivité des services de sensibilisation et de consultation. En outre, il a dégagé jusqu'ici près de 2 millions de dollars pour appuyer la recherche fondamentale sur les connaissances, le comportement et les attitudes des Canadiens à l'égard du SIDA, en vue de mettre au point et d'offrir des programmes de sensibilisation efficaces, et de collaborer à des projets et à des programmes de cette nature.

Environ le quart des employés du Centre fédéral du SIDA qui ne travaillent pas dans les laboratoires sont chargés de mettre au point des programmes de sensibilisation et de fournir aux provinces, aux collectivités, aux

organisations non gouvernementales et au secteur privé de nombreux services de consultation. Il convient également de signaler que le gouvernement fédéral finance entièrement ou partiellement presque toutes les conférences qui ont lieu au Canada sur quelque aspect de la question. Ces réunions jouent un rôle essentiel pour la diffusion de l'information sur le SIDA et la compréhension du problème.

Il existe actuellement au Canada 781 cas actifs de SIDA. L'AZT est le seul médicament utile dans le traitement des sidéens, et, en général, le seul qui leur soit disponible dans le monde entier. Un certain nombre de médicaments antiviraux ou susceptibles de modifier le système de défense en sont actuellement à divers stades d'expériences cliniques aux États-Unis et ailleurs.

Le Centre fédéral du SIDA négocie constamment avec les fabricants de ces médicaments et les chercheurs canadiens en vue d'en obtenir des échantillons et d'organiser des tests cliniques adéquats au Canada. Les essais sur un certain nombre de médicaments prometteurs viennent de débuter ou devraient commencer d'ici quelques mois.

Les demandes concernant l'approbation réglementaire en vue d'effectuer des études cliniques sont examinées dès leur réception afin que ces études puissent être lancées dans les soixante jours. Des crédits sont disponibles en vertu du Programme national de recherche et de développement en matière de santé, sous l'égide du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en vue de préparer et d'effectuer des études, et pour soutenir et encourager les fabricants qui risqueraient, autrement, de ne pas effectuer ces travaux au Canada.

On n'a rejeté jusqu'ici aucune demande de financement dûment présentée.

D'autres initiatives seront prises sous peu en vue d'inciter les fabricants de produits pharmaceutiques à mener des recherches cliniques au Canada et à mettre au point ici même de nouveaux médicaments.

Il est peu probable que l'adoption d'une loi comme la *Orphan Drug Act*, aux États-Unis, qui accorde l'exclusivité de la mise en marché à un fabricant ayant obtenu des résultats concluants, permette de produire au Canada des médicaments expérimentaux; il semble même que cela pourrait avoir l'effet contraire. Toutefois, quelques solutions législatives de cet ordre sont actuellement à l'étude.

PROJET DE LOI SUR LE CONTRÔLE DES PRODUITS DU TABAC

2^e LECTURE—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Spivak, appuyé par l'honorable sénateur Rossiter, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-51, interdisant la publicité en faveur des produits du tabac, réglementant leur étiquetage et prévoyant certaines mesures de contrôle.—(L'honorable sénateur Flynn, C.P.)

L'honorable Jacques Flynn: Honorables sénateurs, je demande que ce débat soit reporté à moins qu'une autre